



# SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

**COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2012**  
**Mairie de Mimizan**

## COMPTE-RENDU

### Etaients Présents :

#### **Membres titulaires ou suppléants :**

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Jacques	LEBLOND	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Luc	LECOMTE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Daniel	VINCQ	Mezos

### Etaients également présents :

Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Julie	LESIEUR	Chargée de mission Pays
Madame	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays

### Etaients Excusés :

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseil Régional d'Aquitaine
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marianne	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bruno	PIORKOWSKI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	PUYO	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Marie	MARTINEZ	Communauté de communes Côte Landes Nature

Monsieur Christian PLANTIER a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre DUFEU.

## **Ordre du jour :**

1. vote du compte de gestion 2011
  2. vote du compte administratif 2011 et du résultat 2011
  3. vote du budget primitif 2012
  4. Opération Collective de Modernisation : validation définitive du financement du programme d'actions
  5. Présentation de l'opération de valorisation de l'offre culturelle de proximité
  6. Questions diverses :
    - a. Evolution du calcul des cotisations
    - b. Installation d'une nouvelle trésorière : vote des indemnités
- 

### **1. vote du compte de gestion 2011**

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2011 par M. le Président, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2011 dressé pour le budget du Syndicat mixte du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2- vote du compte administratif 2011 et du résultat 2011**

Le vote du compte Administratif 2011 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur Gérard Subsol, premier Vice Président. Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2011 :

#### **En dépenses :**

Les dépenses du chapitre 12 « Charges de personnel » sont globalement conformes aux prévisions. Les contrats des chargés d'accueil nOmad ont toutefois été réalisés sur 3,5 mois au lieu des 4 mois prévus initialement au BP.

L'écart entre prévisions et réalisations sur le chapitre 11 « Charges à caractère général » provient essentiellement du compte 617 « Etudes » : la fin de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation engagée en 2011 a glissé en 2012. Le BP 2012 prévoit ainsi un solde de 16 425 € initialement programmée en 2011. De même, 8 000 € avait été prévu pour le lancement de la phase opérationnelle (accompagnement des entreprises : bilan conseil et montage des dossiers de demande de subvention). Ces crédits ne sont pas reconduits en 2012 compte tenu des délais d'instruction de l'ordre de 12 à 18 mois. La phase opérationnelle de l'OCM ne sera vraisemblablement engagée qu'à l'automne 2013.

De même, au compte 611 « Prestations de services », l'écart entre la prévision (18 200 €) et la réalisation (9 548,15 €) soit 8 562 € s'explique par le différé de paiement sur la prestation de montage de films de promotion des 4 festivals « Aquitaine en scène » : un solde de 6 265 € sera inscrit au BP 2012.

Les dépenses de locations immobilières prévues à 9 400 € n'ont été réalisées qu'à hauteur de 7 144,82 € grâce à la mise à disposition des lieux d'accueils des saisonniers par les communes concernées.

Aux comptes 6251 « Voyages et déplacements » et 6256 « Missions », un dépassement de l'ordre de 4 700 € est observé sur l'ensemble des faits de déplacements initialement prévus à 5 000 €. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- Les visites de terrain des chargés d'accueil nOmad depuis les antennes de Biscarrosse, Mimizan et Léon : A la différence de l'année 2010, leur mission ne s'est pas limitée à l'attente au lieu d'accueil et les visites aux entreprises ont été systématisées,
- Le déplacement aux Assises Nationales de l'Emploi Saisonnier à Aix les Bains en octobre, déplacement par ailleurs remboursé par le Ministère du Travail.

### **En recettes :**

Les écarts entre prévisions et réalisations proviennent :

- Pour les subventions de l'Etat (comptes 74718 et 7478) :
  - De la baisse de la subvention FISAC attendue sur l'étude OCM : 10 803 € perçus au lieu des 16 000 sollicités,
  - De la non sollicitation des 8 000 € sur la tranche opérationnelle de l'OCM puisque celle-ci n'a pas démarré (voir dépenses « étude » du compte 617)
- Pour les Subventions de la Région :
  - Du différé sur l'étude OCM (paiement en fin d'étude : 6 000 € de recettes reportés sur le BP 2012)
  - Idem sur la réalisation de films promotionnels : 3 353 € de recettes sont inscrits au BP 2012

Après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur DUFEU Jean-Pierre, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances du budget du Syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, en n'ordonnant que les dépenses justifiées, le comité syndical,

- Propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES**

<b>Chap/art</b>	<b>libellé</b>	<b>Budget Primitif</b>	<b>D. M.</b>	<b>Dépenses au 31/12/11</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>114 800,00</b>		<b>83 323,21</b>
C/60622	carburants	1 500,00		1 156,66
C/60623	Alimentation	0,00		71,11
c/60632	fournitures de petit équipement	1 000,00		1 756,31
c/6064	Fournitures administratives	1 000,00		338,45
c/611	contrat prestations de services	18 200,00		9 548,15
c/6132	location bureau	9 400,00		7 144,82
C/6135	Location mobilières	3 500,00		3 559,20
c/61551	Matériel roulant	0,00		54,09
c/616	Assurance	1 500,00		1 310,28
c/617	Etudes	51 000,00		23 241,27
c/6182	documentation	500,00		537,05
C/6184	Divers versements à organismes de formation	0,00		1 041,88
c/6185	Frais de colloques et séminaires	0,00		195,00
c/6225	indemnités au comptable	200,00		265,06
c/6226	honoraires	0,00		202,52
c/6231	Annonces et insertions	0,00		541,00
C/6236	Catalogues et imprimés	0,00		3 296,47
c/6237	publications	11 500,00		8 532,27
c/6238	pub publications relations publiques-divers	2 800,00		5 584,10
C/6251	Voyages et déplacements	0,00		4 026,49
c/6256	Missions	5 000,00		5 690,65
c/6262	Frais de télécommunications	4 500,00		3 766,95
c/627	services bancaires et assimilés	200,00		357,93
c/6281	concours divers (cotisations)	1 500,00		1 105,50
C/62878	A d'autres organismes	1 500,00		0,00
<b>66 INTERETS</b>		<b>600,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>978,76</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>184 400,00</b>		<b>174 559,68</b>
C/6332	Cotisations FNAL	770,00		139,00
C/6336	Cotisations CG CNFPT	2 750,00		2 628,35
C/64111	Personnel titulaire	44 468,00		41 116,60
C/64112	Supplément familial	1 113,00		1 110,83
C/64118	indemnités agent titulaire	2 523,00		3 548,52
C/64131	Personnel non titulaire	82 528,00	<b>-1 000,00</b>	78 089,83
C/6451	URSSAF	29 511,00		30 350,00
C/6453	Caisses de retraite	14 483,00		12 094,65
C/6454	Assedic	5 090,00		4 152,00
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	164,00		152,08
C/6474	COS	750,00		1 002,32
c/6475	Médecine du travail	250,00		175,50
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>258 861,65</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>Chapitre article</b>	<b>libellé</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>réalisations</b>
<b>002</b>	<b>résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>24 215,00</b>	<b>24 215,43</b>
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>576,00</b>
c/6459	charges sécurité sociale		576,00
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS PARTICIPATIONS</b>	<b>275 585,00</b>	<b>251 091,90</b>
c/74718	Etat	29 000,00	10 528,25
c/7478			
c/7472	Région Rattachements	70 204,00	47 574,89 16 530,00
C/74748	Communes (Mezos)	1 611,00	1 563,00
c/74758	Communautés de communes	117 620,00	117 667,00
c/7477	Europe Rattachements	57 150,00	7 778,76 49 450,00
<b>TOTAUX</b>		<b>299 800,00</b>	<b>275 883,33</b>

**RECAPITULATIF**

<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat à reporter</b>
258 861,65 €	275 883,33 €	<b>17 021,68 €</b>

- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- Décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2011, soit un excédent de 17 021.68 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2012
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés.

**3- vote du budget primitif 2012**

M. le Président présente le projet de Budget Primitif 2012. Les postes permanents sont reconduits :

- Un poste de directeur à temps plein (titulaire)
- Un poste de secrétariat à mi-temps (titulaire)
- Un poste de chargé de mission emploi saisonnier à temps plein (CDD 3 ans). Une succession est signalée sur ce poste. Julie Lesieur remplacera Gerardo Deustua à compter du 1 er mai.
- Un poste de chargé de mission développement économique et touristique à temps plein (CDD 3 ans)

La proposition est conforme au débat d'orientation qui s'est tenu lors de la réunion du comité syndical du 24 janvier dernier. Elle intègre les éléments suivants :

- les charges de personnel pour l'ingénierie générale (direction et secrétariat):	51 475 €
- les charges courantes (hors étude) relative à l'ingénierie générale et thématique (OCM) :	20 247 €
- le financement de la plate forme de service emploi saisonnier	114 088 €
- (personnel + charges courantes)	
- la promotion des évènements culturels (solde 2011+2012)	18 765 €
- La reconduction de l'opération « Routes touristiques »	7 800 €
- La poursuite de l'Opération Collective de Modernisation Etude de faisabilité (solde) + salaire chargée de mission	55 425 €

Le projet de budget s'équilibre à 276 271 €. Les cotisations des membres s'élèvent à 119 231 € (2,6 € / habitant), soit le même niveau qu'en 2011.

M. le Président apporte les précisions suivantes :

- Le coût du programme nOmad 2012 est légèrement moins élevé qu'en 2011 (114 088 € contre 117 800 €). Le recours au FSE est plus complexe mais permet une prise en charge supérieure à 50 % contre 25 % en 2011 pour le FEDER. A l'occasion des rencontres nationales des Maisons des Saisonniers en septembre 2012 à Biscarrosse, le Pays LNCA et nOmad programment des rencontres territoriales à l'attention des employeurs et institutions locaux et régionaux pour un montant de 10 770 €. La commune d'accueil participe à hauteur 3 230 €.
- le volet communication prévoit le solde de l'action engagée en 2011, soit la promotion des quatre évènements culturels du Pays labellisés « Aquitaine en scène ». Ce travail a donné lieu à la réalisation de clips promotionnels qui seront présentés au comité syndical. La poursuite de cette action est prévue pour un montant de 12 500 € avec une prise en charge à hauteur de 10 000 € du Conseil Régional.
- La subvention FISAC obtenue pour la réalisation de l'étude préalable à l'OCM n'a été que de 10 800 € au lieu des 16 000 € inscrits au BP2011. Cette baisse significative du taux de subvention est préoccupante pour la suite de la démarche. La subvention FISAC sur le poste de chargée de mission OCM n'interviendra qu'au démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche opérationnelle qui n'est pas attendue avant l'automne 2013. Elle ne figure donc pas en recettes sur le BP 2012.
- De même les subventions FEADER sur l'ingénierie générale et thématique sont en baisse : 20 000 € inscrits en 2011, 5 000 € en 2012
- Un fonds de roulement provisionnel de 6 791 € est prévu afin de faire face à une trésorerie tendue due au recours renforcé aux fonds structurels européens (paiement uniquement en fin d'opération).

DEPENSES			RECETTES		
Chap/art	libellé	montant	compte	libellé	montant
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>108 571</b>			
c/60622	carburant	1 200			
c/60632	fournitures petit équipement	506			
c/6064	Fournitures administratives	1 494			
c/611	contrat prestations de services	18 470			
c/6132	location bureau	7 200			
c/6135	location véhicule	3 500			
c/616	Assurance	2 800			
c/617	Etudes	23 216			
c/6182	documentation	500			
c/6184	Organismes formation	500	c/7471	subv° Etat	3 812
c/6225	indemnités au comptable	270			
c/6236	catalogues et imprimés	6 000	c/7472	subv° Région	66 806
c/6237	Publications	7 800			
c/6238	relations publiques	20 315	c/7473	subv° Département	-
c/6251	déplacements nOmad	5 000			
c/6256	Missions pays hors nOmad	2 600	c/7474	commune d'accueil RN13	3 230
c/6257	Réception nOmad	800			
c/6262	Frais de téléphone	3 500	c/7477	subv° UE	66 170
c/627	commission bancaire	200			
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 200			
c/62878	frais de timbres	1 500			
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>166 200</b>			
c/6332	Cotisations FNAL	309			
c/6336	Cotisations CG CNFPT	2 523			
c/64111	Personnel titulaire	43 302			
c/64131	Personnel non titulaire	69 318			
c/64112	Supplément familial	1 113			
c/64118	indemnités agent titulaire	2 523			
c/6451	URSSAF	29 138	c/74758	Cotisations	119 231
C/6453	Caisses de retraite	12 073	OO2	résultat reporté	17 022
C/6454	Assedic	4 436			
c/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	165			
C/6474	COS	1 050			
c/6475	Médecine du travail	250			
<b>66 INTERETS</b>		<b>1 500</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>276 271</b>	<b>TOTAL</b>		<b>276 271</b>

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé par le Président pour l'exercice 2012.

#### **4- Opération Collective de Modernisation : validation définitive du financement du programme d'actions**

M. le Président rappelle que les OCM ont pour but de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (conseil, appui au groupement de commerçants et d'artisans ou au regroupement éventuel d'entreprises, actions d'animation ou de promotion de l'offre commerciale locale) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail, aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de l'entreprise aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite). D'une durée de trois ans, les OCM doivent être précédées d'une étude de faisabilité. Cette mission d'étude, démarrée en janvier 2011, a été confiée au cabinet « Cibles et Stratégies ». Le comité de pilotage du 10 janvier 2012 a été l'occasion de présenter un projet de programme d'actions adapté à la réalité économique du territoire.

Le comité de pilotage du 11 janvier puis le comité syndical réuni le 24 janvier 2012 ont validé le programme d'action. La maquette financière a ensuite fait l'objet d'ajustements lors de réunions techniques avec les financeurs. Elle a également été consolidée par l'obtention de devis pour chacune des actions collectives.

##### **❖ Volet « Aides directes aux entreprises » :**

7 actions sont proposées dans le **volet « aides directes »** : aides maximales de 30 % d'un investissement plafonné à 75 000 € (40 % dans le cas d'investissements portant sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la sécurité).

- L'acquisition de matériels innovants pour conquérir de nouveaux marchés (hors renouvellement)  
→Cible : les 556 entreprises artisanales du territoire
- Le renouvellement de matériels techniques et mises aux normes pour les artisans de plus de 53 ans  
→Cible : les 150 entreprises artisanales du territoire dont le dirigeant à plus de 53 ans.
- Favoriser l'implantation des artisans en Zones d'activité Economique et les équipements liés à la sécurité en ZA  
→Cible : les 400 entreprises artisanales non implantées en ZAE.
- Mise en accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite  
→Cible : les 605 entreprises commerciales disposant d'un point de vente
- Rénovation des vitrines pour tous les commerces ouverts à l'année  
→Cible : les 605 entreprises commerciales disposant d'un point de vente
- Aménagement des CHR (Cafés Hôtel Restaurant) ouverts à l'année dans les communes de moins de 2 000 habitants  
→Cible : les 58 Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR)
- Tous types de travaux dans les entreprises de moins de 1 an d'ancienneté pour les entreprises commerciales et artisanales  
→Cible : les 73 commerçants de moins de 1 an d'ancienneté

La maquette financière du volet « aides directes » se présente comme suit :

DEPENSES Aides Directes	COUT €	FISAC	REGION	DPT40	ENTREPRISES	TOTAL
<b>FICHE ACTION 1 : L'acquisition de matériels innovants</b> Cibles Entreprises : 556 10 dossiers x 35000 €	30% 350 000 €	15,0% 52 500 €	7,5% 26 250 €	7,5% 26 250 €	70,0% 245 000 €	100% 350 000 €
<b>FICHE ACTION 2 : Renouvellement de matériels techniques et mises aux normes pour les artisans de plus de 53 ans</b> Cibles Entreprises : 150 5 dossiers x 35000 €	30% 175 000 €	15,0% 26 250 €	7,5% 13 125 €	7,5% 13 125 €	70,0% 122 500 €	100% 175 000 €
<b>FICHE ACTION 3a : L'implantation en Zones d'activités</b> Cibles Entreprises : 400 4 dossiers x 40000 €	30% 160 000 €	15,0% 24 000 €	7,5% 12 000 €	7,5% 12 000 €	70,0% 112 000 €	100% 160 000 €
<b>FICHE ACTION 3b : Equipements liés à la sécurité en ZA</b> Cibles Entreprises : 400 4 dossiers x 10000 €	40% 40 000 €	20,0% 8 000 €	10,0% 4 000 €	10,0% 4 000 €	60,0% 24 000 €	100% 40 000 €
<b>FICHE ACTION 4 : Mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite</b> Cibles: 90 seuil à 4000€ 10 dossiers x 10000 € Cibles: 605 seuil à 6000€ 8 dossiers x 10000 €	40% 100 000 € 80 000 €	20,0% 20 000 € 16 000 €	10,0% 10 000 € 8 000 €	10,0% 10 000 € 8 000 €	60,0% 60 000 € 48 000 €	100% 100 000 € 80 000 €
<b>FICHE ACTION 5 : L'aide à la rénovation des vitrines pour les commerces</b> Cibles Entreprises : 605 10 dossiers x 10000 €	30% 100 000 €	15,0% 15 000 €	7,5% 7 500 €	7,5% 7 500 €	70,0% 70 000 €	100% 100 000 €
<b>FICHE ACTION 6 : Aménagement des cafés-restaurants dans les communes de – de 2000 habitants</b> Cibles Entreprises : 58 2 dossiers x 25000 €	30% 50 000 €	15,0% 7 500 €	7,5% 3 750 €	7,5% 3 750 €	70,0% 35 000 €	100% 50 000 €
<b>FICHE ACTION 7 : Tous types de travaux pour les entreprises commerciales et artisanales de moins d'un an d'ancienneté</b> Cibles Entreprises : 73 10 dossiers x 10000 €	30% 100 000 €	15,0% 15 000 €	0,0% - €	15,0% 15 000 €	70,0% 70 000 €	100% 100 000,0€
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS ENTREPRISES</b>	<b>1 155 000 €</b>	<b>184 250 €</b>	<b>84 625 €</b>	<b>99 625 €</b>	<b>786 500 €</b>	<b>1 155 000 €</b>
<b>BILANS CONSEILS</b> 64 BILANS CONSEILS * 800 €	80% 51 200 €	40% 20 480 €	40% 20 480 €	0% - €	20% 10 240 €	100% 51 200 €
<b>Formations</b> 60 stagiaires * 350€	100% 21 000 €	pris en charge par CMA CCI : 100%				100% 21 000,0 €
<b>EVALUATIONS</b> 20 EVALUATIONS * 300€	80% 6 000 €	40% 2 400 €	40% 2 400 €	0% - €	20% 1 200 €	100% 6 000 €
<b>TOTAL Suivi</b>	<b>78 200 €</b>	<b>22 880 €</b>	<b>22 880 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 440 €</b>	<b>78 200 €</b>

**TOTAL GENERAL DE L'OPERATION**

<b>1 233 200 €</b>	<b>207 130 €</b>	<b>107 505 €</b>	<b>99 625 €</b>	<b>797 940 €</b>	<b>1 233 200 €</b>
--------------------	------------------	------------------	-----------------	------------------	--------------------

16,8%      8,7%      8,1%      64,7%

❖ Volet « actions collectives »

En parallèle, le programme **prévoit 8 actions collectives**:

1. Professionnaliser les Unions commerciales du Pays
  - a. Par la mise en réseau et la mobilisation collective des Unions commerciales (UC)
  - b. Par le coaching individuel des UC pour construire un programme d'actions structuré
2. Créer un réseau des artisans d'art
  - a. Mise en réseau
  - b. Communication sur les artisans d'art
  - c. Réalisation de salons des métiers d'art (année 2), d'une boutique partagée
3. Créer un club d'artisans pour l'éco-construction sur le Pays
  - a. Organisation un forum pour informer sur les outils et formations
  - b. Mise en réseau des professionnels du bâtiment
  - c. Promotion du réseau
4. Promouvoir les services à la population
  - a. Animation d'un groupe de travail avec les entreprises de services, Conception d'une identité
  - b. Campagne de communication
5. Accompagner et conseiller les collectivités
  - a. Partager avec les élus du territoire, l'enjeu de requalification des centralités et sensibiliser les risques de la périphérisation des activités.
  - b. Orienter les élus vers des solutions réglementaires et opérationnelles permettant de gérer l'avenir des centres-bourgs et centres-villes.
6. Soutenir les marchés du territoire
  - a. Promotion des marchés du territoire
  - b. Mise à disposition des communes d'un pack communication (kit signalétique...)
  - c. Professionnalisation des placiers
7. Mettre en réseau les commerces multiservices et de proximité
  - a. Groupe de réflexion
  - b. Campagne d'information
  - c. Coaching individuel
8. Animer le dispositif
  - a. Recrutement d'un animateur
  - b. Communication sur l'OCM

DEPENSES Actions collectives	COUT €	FISAC		Pays / EPCI	UC / Association	CMA & CCIL	TOT
<b>COMMUNICATION</b> Porter à connaissance de l'opération sur le territoire	100% 7 598 €	50% 3 799 €	0% - €	50% 3 799 €	0% - €	0% - €	100% 7 598 €
<b>ANIMATION COORDINATION</b> COUT REEL CHARGE DE MISSION	100% 40 000 €	- 15 000 €	- 10 000 €	- 15 000 €	0% - €	0% - €	- 40 000 €
<b>TOTAL ANIMATION</b>	<b>47 598 €</b>	<b>18 799 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>18 799 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>47 598 €</b>
<b>FICHE ACTION 1 : la professionnalisation des UC</b>	100% 12 220 €	50% 6 110 €	0% - €	40% 4 888 €	10% 1 222 €	0% - €	100% 12 220 €
<b>FICHE ACTION 2 : la création d'un club des artisans d'art du territoire</b>	100% 2 500 €	50% 1 250 €	0% - €	50% 1 250 €	0% - €	0% - €	100% 2 500 €
<b>FICHE ACTION 3 : la création d'un club d'artisans écoconstruction</b>	100% 12 410 €	50% 6 205 €	0% - €	30% 3 723 €	0% - €	20% 2 482 €	100% 12 410 €
<b>FICHE ACTION 4 : la promotion des services à la personne</b>	100% 3 000 €	50% 1 500 €	0% - €	0% - €	50% 1 500 €	0% - €	100% 3 000 €
<b>FICHE ACTION 5 : conseil accompagnement des collectivités</b>	<b>Pour mémoire</b>						
<b>FICHE ACTION 6 : le soutien au développement des marchés</b>	100% 5 308 €	50% 2 654 €	0% - €	50% 2 654 €	0% - €	0% - €	100% 5 308 €
<b>FICHE ACTION 7 : la mise en réseau des commerces de proximité</b>	100% 7 212 €	50% 3 606 €	0% - €	40% 2 885 €	10% 721 €	0% - €	100% 7 212 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS ENTREPRISES</b>	<b>38 240 €</b>	<b>19 120 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 677 €</b>	<b>5 443 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>38 240 €</b>

<b>TOTAL GENERAL DE L'OPERATION</b>	<b>90 248 €</b>	<b>40 124 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>34 199 €</b>	<b>3 443 €</b>	<b>2 482 €</b>	<b>90 248 €</b>
-------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	----------------	-----------------

Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De valider le volet « aides directes » et le volet « actions collectives » du programme d'actions
- De valider les plan de financement du volet « aides directes » et du volet « actions collectives » du programme d'actions
- D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature auprès des services de l'Etat pour la conduite des tranches opérationnelles de l'OCM
- De solliciter les subventions de l'Etat au titre du FISAC, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Landes pour le financement de la tranche 1 de l'OCM (volet « aides directes du programme d'actions » et volet « actions collectives »), à hauteur des montants figurant dans le tableau suivant :

	FISAC	REGION	CG40	Pays / EPCI	ENTREPRISES	UC / Association	CMA & CCIL organisme	TOTAL
Aides Directes	207 130 €	107 505 €	99 625 €		797 940 €		21 000 €	1 233 200 €
Actions Collectives	40 124 €	10 000 €		34 199 €		3 443 €	2 482 €	90 248 €
Total	247 254 €	117 505 €	99 625 €	34 199 €	797 940 €	3 443 €	23 482 €	1 323 448 €

- D'inscrire au Budget Primitif les crédits nécessaires à la réalisation future de l'OCM.

## **5- Présentation de l'opération de valorisation de l'offre culturelle de proximité**

Le Contrat de Pays 2009-2012 signé entre le Conseil Régional d'Aquitaine et le Pays Landes Nature Côte d'Argent prévoit une action de promotion de l'offre culturelle de proximité (fiche action n°7). Le règlement d'intervention du Conseil Régional en faveur des Pays prévoit à cet effet une dotation de 10 000 € par an encore valable pour l'année 2012.

A ce titre, le BP 2011 avait réservé une enveloppe de 12 500 €, financé à hauteur de 10 000 € par la Région en ciblant les événements locaux qui bénéficient du label « Aquitaine en scène » :

Festival « Les Mouvementés » à Mimizan, 9 au 11 juillet 2011 : Danse contemporaine

Festival « Rue des Etoiles » à Biscarrosse, 15 au 18 juillet 2011 : Cirque de rue

Festival de Jazz à Sanguinet, 21 au 24 juillet 2011 : Jazz

Festival de Cinéma à Contis, 15 au 19 septembre 2011 : Cinéma

L'action a consisté en la réalisation de plusieurs supports vidéo professionnels par la Société 16 arts installée à Sabres. Une version numérisée de 30 secondes sera diffusée en avant séance dans les cinq cinémas du pays lors de la saison touristique 2012. Un site internet, plus complet, a également été créé pour promouvoir les événements :

[www.festivals-payscotedargent.com](http://www.festivals-payscotedargent.com)

Toutes les vidéos sont également disponibles sur la chaîne youtube :

<http://www.youtube.com/user/PaysLNCA/videos>

## **6- Questions diverses :**

### **a. Evolution du calcul des cotisations**

Selon les statuts actuels :

Les contributions des EPCI et communes membres sont calculées chaque année et décidée par délibération du conseil du Syndicat Mixte selon le calcul suivant :

- 50 % au prorata du nombre d'habitants (population de la DGF communale)
- 50 % au prorata de la somme des bases brutes des quatre taxes (TP, TFB, TFNB, TH) des EPCI (total des bases des communes composant les EPCI) et des communes membres.

Or la Réforme de la Taxe Professionnelle l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale. En attendant la définition d'une nouvelle clef de répartition, l'appel à cotisations 2012 lancé en ce début d'année s'est faite sur la base des montants déjà appelés en 2011 et issus de l'ancienne clef.

M. le Président propose d'étudier avec les présidents des trois communautés de communes membres les modalités de calcul de la nouvelle clef de répartition. Cette dernière devra être adoptée en comité syndical avant la fin de l'année pour l'appel à projet 2013

### **b. Installation d'une nouvelle trésorière : vote des indemnités**

M. le Président indique que Mme Geneviève Moriceau a succédé à M. J Paul Batard au poste de receveur de la Trésorerie de Mimizan. Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter du receveur municipal une aide technique en matière de conseil et de renseignement pour :
  - o l'établissement des documents budgétaires et comptables,
  - o la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- D'accorder à Madame Geneviève Moriceau, receveur municipal, pour toute la durée du mandat du Comité syndical, à moins de suppression ou de modification par une délibération, les indemnités de conseil et de confection des budgets, au taux maxima.
- D'inscrire, chaque année au budget du comité syndical, les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Pierre DUFEU". The signature is stylized with several loops and a long horizontal stroke.

Jean Pierre DUFEU